

Le soussignée Madame Bréfont Tiphaine, agricultrice à Wavignies m'interroge sur la pertinence de l'urbanisation à vocation mixte (Zoné 1AUM et 2AUM) à proximité immédiate des installations agricoles (coopérative agricole, bâtiments de stockage des agriculteurs) dont certains génèrent des périmètres de sécurité.

Outre ces distances d'éloignement à respecter, il faut également tenir compte des conflits de voisinage qu'une telle proximité pourrait engendrer, notamment aux périodes durant lesquelles les activités de la coopérative sont les plus intenses.

⇒ Au regard des enjeux en terme de prise en compte des risques de nuisances et de la gestion des conflits de voisinage entre l'habitat, l'activité économique et agricole il serait préférable de renoncer à l'ouverture d'une zone urbanisable.

Pour faire valoir ce que de droit.

le 31-07-2020

L. Bréfont - Bréfont

P. Hon Boulond Nielle

1 Rue Suinte

60 130 WAVIGNIES.

Mes sincères salutations.

Wavignies, le 31 07 20

